

Commission de Suivi de Site  
de l'incinérateur d'ECONOTRE (CSS ECONOTRE)  
**à Bessières**  
Séance du 29 novembre 2018  
- Relevé de conclusions -

**Madame TAUBER (DDT 31)**, représentant Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, ouvre la séance (la liste des participants est jointe en annexe).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Élection du bureau,
- 2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2017,
- 3 - Présentation du rapport d'activité 2017,
- 4 - Présentation par la DREAL du schéma départemental des déchets,
- 5 - Points divers.

Un tour de table est réalisé.

### **1) Élection du bureau**

Madame TAUBER indique que l'arrêté préfectoral de la CSS ECONOTRE a été renouvelé le 08 novembre 2018.

Il est donc nécessaire de renouveler les membres du bureau, chargé de proposer les ordres du jour de la CSS et qui peut demander l'augmentation de la fréquence des réunions si besoin.

Les membres du bureau sont désignés ci-après :

- Collège administration : DDT
- Collège élus : Lionel CANEVESE, mairie de Bessières
- Collège riverains : Philippe ALBERT, association ABCDE
- Collège exploitant : Gaël SPITZ
- Collège salarié : Michel MARTIN

### **2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2017**

En l'absence d'observation, le compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2017 est approuvé.

### **3) Présentation du rapport d'activité 2017 de la société ECONOTRE**

**Monsieur SPITZ**, directeur de la société ECONOTRE présente le bilan d'exploitation 2017.

**Madame SOURDS**, ingénieur prévention des risques de la société ECONOTRE, présente quant à elle le bilan environnemental.

**Monsieur GUILBON** souhaite savoir s'il y a encore des tours de refroidissement.

**Monsieur SPITZ** lui indique qu'elles ne sont plus présentes depuis 2005 sur les circuits hydrauliques. Des tours fermées ont été mises en place.

**Madame TAUBER** se demande si la saisonnalité est liée au fait que les serres n'aient pas besoin de chaleur.

**Monsieur SPITZ** lui répond que la chaleur doit tout de même être utilisée un peu en été pour ne pas avoir trop d'écarts de température sur les plantes.

**Monsieur SPITZ** indique que sur la campagne de « caractérisation des émissions et évaluation d'empreintes environnementales air ambiant par des nanomatériaux », l'Ineris est venu faire des prélèvements. Ils sont venus en début d'année et ECONOTRE attend les prochains éléments. Les premiers éléments communiqués montrent qu'il n'y a pas d'impact du site des nanomatériaux sur l'environnement.

**Madame GILLET** précise que la DREAL n'a pas plus d'éléments. Elle souhaite savoir si les prélèvements ont été faits autour du site.

**Monsieur SPITZ** lui répond que les prélèvements ont été réalisés autour du site mais également sur des lieux plus éloignés.

**Madame BESSIERE-CITERNE** souhaite savoir la distance d'éloignement de ces lieux.

**Monsieur SPITZ** lui répond qu'il ne sait pas. Les prélèvements ont été effectués en dehors des vents dominants.

**Monsieur GUILBON** indique qu'il semblerait qu'il y ait un renforcement des normes applicables aux rejets atmosphériques avec un abaissement des seuils en termes de NO<sub>x</sub>. Il souhaiterait avoir plus d'éléments sur ces normes.

**Monsieur MELLAC** lui répond que DECOSET attend la publication qui fixe les normes.

**Monsieur SPITZ** rajoute que la technologie utilisée sur ECONOTRE est un système vertueux puisqu'il n'y a pas de traitement des NO<sub>x</sub>, vu que cette technologie empêche leur formation (système Monotube qui permet d'agir sur les paramètres de combustion).

**Monsieur GUILBON** demande si ECONOTRE n'est pas inquiet compte tenu de l'évolution des normes atmosphériques.

**Monsieur SPITZ** lui répond qu'il faut voir jusqu'où va descendre la norme. Si les seuils sont abaissés de façon importante, il faudra mettre en place des équipements spécifiques, et dans ces conditions, il serait intéressant de regarder l'impact complet.

**Madame BESSIERE-CITERNE** s'interroge sur les émissions de CO<sub>2</sub>.

**Monsieur SPITZ** lui répond qu'une partie des émissions de CO<sub>2</sub> est liée au biodégradable et une autre partie est liée à la combustion. Il indique que le suivi des émissions de CO<sub>2</sub> pourrait être rajouté dans la prochaine présentation.

**Monsieur ALBERT** souhaite savoir quelle est la filière d'élimination des médicaments.

**Monsieur SPITZ** lui répond qu'ECONOTRE récupère seulement une partie cosmétique qui vient en destruction sur le site et que ce sont des déchets non dangereux.

**Monsieur MELLAC** rajoute que les médicaments sont mis de côté et traités dans une filière bien spécifique et séparée.

**Monsieur GUILBON** demande si ECONOTRE introduit dans ses chaudières des CSR (combustibles solides de récupération).

**Monsieur SPITZ** lui répond qu'ECONOTRE n'a jamais eu sur son site de CSR mais qu'il est en capacité, en effet, de les traiter. Cela demande simplement quelques aménagements.

**Monsieur ALBERT** souhaite savoir quels sont les projets qui sont faits dans le plan régional « déchets » sur la collecte et sur l'incinération.

**Madame GILLET** lui répond que le plan, encore en cours d'élaboration, prévoit un renforcement de la récupération et du tri des déchets à la source par les ménages, et qu'un point sur les orientations du plan sera présenté en fin de réunion.

**Monsieur MELLAC** rajoute que pour la collecte à la source, ce sont les EPCI adhérentes à DECOSET qui en ont la responsabilité. Elles ont des décisions à prendre pour améliorer la collecte en porte à porte. Des orientations sont données dans le plan. DECOSET, qui est un syndicat de traitement des déchets, récupère ce qui est collecté par les EPCI.

Si à l'avenir, il doit être développé des projets de méthanisation ou de plateformes de compostage, DECOSET le fera, mais ce sont des décisions qui dépendent des EPCI.

**Monsieur GUILBON** indique qu'il faudra trouver des solutions.

**Monsieur MELLAC** lui indique que DECOSET va lancer une étude sur les bio-déchets qui doit démarrer en 2019. Ce sont des préoccupations qui sont d'actualité. Il y a des décisions prises au niveau national mais qui doivent aussi être prises localement.

**Madame GILLET** présente le bilan de la visite d'inspection du 24 mars 2017. Un point sur l'inspection de 2018 est également évoqué. Elle précise qu'une non-conformité a été relevée sur l'absence de tri des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) au niveau des encombrants reçus sur le centre de tri.

**Monsieur MELLAC** précise qu'une réflexion est actuellement en cours concernant un point de collecte des DEEE en amont.

**Madame GILLET** indique qu'en 2017, ECONOTRE a sollicité plusieurs modifications de son arrêté, dont notamment une augmentation de la capacité annuelle de traitement pour passer de 170 000 tonnes à 192 000 tonnes de déchets traités par an. Cette demande a été autorisée par arrêté préfectoral complémentaire, pour une durée de 5 ans uniquement. Elle explique que cette position est liée au fait que le plan régional déchet est encore en cours d'élaboration, mais précise que cette augmentation de capacité est conforme avec le plan départemental de la Haute-Garonne. Dans 5 ans, une nouvelle réflexion pourra être menée par rapport au nouveau plan régional, qui aura été adopté d'ici là.

#### **4) Présentation par la DREAL du plan régional de prévention et de gestion des déchets**

**Madame GILLET** présente l'état d'avancement du plan régional de prévention et de gestion des déchets en cours d'élaboration et les principales orientations retenues à ce stade d'élaboration.

**Madame BESSIERE-CITERNE** souhaite savoir si, par rapport à la zone de chalandise, on peut récupérer dans le cadre de la grande région, des déchets acheminés par camions des départements éloignés comme l'Hérault par exemple.

**Madame GILLET** lui répond que le plan conserve le principe de proximité.

**Madame BESSIERE-CITERNE** demande s'il existe d'autres systèmes de traitement à tester comme la thermolyse par exemple.

**Monsieur SPITZ** lui indique qu' ECONOTRE regarde tout ce qui peut exister et travaille sur tout ce qui peut être développé.

### **5) Questions diverses**

**M. GUILBON** souhaite avoir des précisions sur les consignes de tri des recyclables secs, notamment des bouteilles plastiques. Il souhaite savoir si elles doivent être écrasées ou pas.

**Monsieur SPITZ** lui répond que c'est la difficulté du tri d'une façon générale en France, car les installations de tri et les consignes sont différentes d'une structure à l'autre.

Sur le centre de tri de Bessières, il n'y a pas de soufflerie. Par conséquent, il n'y a pas de différence sur le fait que l'on écrase ou pas les bouteilles plastiques.

**M. GUILBON** demande s'il est effectivement constaté une baisse de la qualité des apports.

**Monsieur SPITZ** lui confirme que c'est le cas. Il considère que cela est dû à la difficulté du tri, mais également à un manque de conscience citoyenne.

**Madame BESSIERE-CITERNE** s'interroge au sujet des papiers recyclés et demande s'il ne pourrait pas y avoir une unité de valorisation du papier.

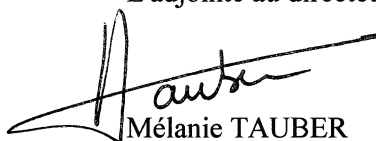
**Monsieur SPITZ** lui répond qu'il y a une pénurie sur le territoire français d'exutoires pour revaloriser le papier. Aujourd'hui une partie des papiers est valorisée en papeterie en France, et l'autre en Espagne. Il considère que pour bien faire, il faudrait rouvrir des papeteries en France.

Sans questions supplémentaires, la séance est levée.

La date de la prochaine Commission de Suivi de site est proposée au mois de septembre chez l'exploitant.

Cependant, pendant la période de juin à septembre, des contraintes techniques mobilisant l'ensemble du personnel du site, l'organisation de la prochaine CSS est finalement fixée au 11 octobre 2019.

Pour le préfet et par délégation,  
L'adjointe au directeur,



Mélanie TAUBER

## Liste des participants

### Administrations de l'État

*Madame TAUBER Mélanie, DDT 31*

*Madame DUHARCOURT Magali, DDT 31*

*Madame LESAFFRE Sophie, DDT 31*

*Madame SAINT-DENIS Sandra, DDT 31*

*Madame GILLET Amélie, DREAL Occitanie, inspection des installations classées*

*Madame JOFFRES Candice, DREAL Occitanie, inspection des installations classées*

### Élus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération

*Monsieur FUSTER Aurélio, Mairie de Bessières*

*Monsieur MARTIN Michel, Mairie de Roquemaure*

*Monsieur MOTTET Didier, Mairie de Mirepoix sur Tarn*

### Représentants de l'exploitant de l'installation

*Monsieur SPITZ Gaël, directeur de la société ECONOTRE*

*Madame SOURDES Elodie, société ECONOTRE, ingénieur prévention des risques*

*Monsieur MELLAC Bernard, Syndicat Mixte DECOSET*

### Représentant des salariés de l'installation

*Monsieur MARTIN Michel, salarié d'ECONOTRE*

### Représentants des riverains de l'installation ou des associations de protection de l'environnement

*Monsieur ALBERT Philippe, A.B.C.D.E. (association Bessiéraine Contre la Dégradation de l'Environnement)*

*Monsieur Dominique GILBON, Amis de la Terre*

*Mme Marie-Thérèse BESSIERE-CITERNE, CODEMIP*